

**EB13.R14      Comité d'experts de l'Alcool : Premier rapport**

Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du premier rapport du Comité d'experts de l'Alcool ;<sup>12</sup>
2. REMERCIE les membres du comité du travail qu'ils ont accompli ; et
3. AUTORISE la publication du rapport.

Rec. Résol., 2<sup>e</sup> éd., 1.13.4.4

*(Troisième séance, 13 janvier 1954)*